



## Mise à pied injustifiée et travail sans salaire

Par **mary7576**, le **11/03/2024** à **17:29**

Bonjour,

Après avoir relancé mon employeur pour des primes non payées et salaires, j'ai écopé d'une mise à pied de 15 jours.

L'employeur a envoyé la lettre de mise à pied le même jour que le début de mise à pied (le 14)

Je n'ai reçu le courrier que le 17.

N'étant pas devin, je ne pouvais pas savoir que j'étais mis à pied donc j'ai travaillé les 3 derniers jours de la semaines '14/15/16.

Comment l'employeur peut me faire travailler alors qu'il me sanctionne. Je ne comprends plus rien? surtout qu'il m' a vu durant ces jours de travail.

En plus, il ne m'a pas payé ces 3 jours de travail?

A t'il le droit de faire ça?

J'ai vraiment besoin de votre aide.

Je suis totalement perdu

Merci

Mary

Par **Visiteur**, le **11/03/2024** à **20:54**

BONJOUR...

Si la mise à pied est disciplinaire, ce qui semble être le cas car pour une durée déterminée, elle aurait dû être précédée d'un entretien préalable.

Si vous estimez que la mise à pied n'était pas justifiée ou qu'elle a été mal appliquée, vous pouvez contester cette décision et faire valoir vos droits, je vous invite à voir un syndicat

représentatif.

<https://www.saisirprudhommes.com/mise-a-pied->